

COMMUNE DE ZIMMERBACH

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal de la commune de Zimmerbach
Séance du 18 février 2026

Sous la présidence de M. Benjamin HUIN--MORALES, maire

La séance est ouverte à 19h34

Étaient présents : M. le maire, Benjamin HUIN--MORALES, M. le 1^{er} adjoint au maire, Thomas HESS, Mme la 2^{ème} adjointe au maire, Rosalie FORNARA, Mme la 3^{ème} adjointe au maire, Magali DALLOZ et les conseillers municipaux Mme Claire DUPREZ, M. Gilbert GOETZ, M. Marc KLEIN, Mme Patricia LOSITO, M. Didier MAQUIN, M. Jean-Paul MAURER, M. Fernand MEYER, M. Michel OTTMANN, Mme Dominique THALLINGER (a rejoint la réunion au point 6), M. Pierre WITTMER.

Désignation du secrétaire de séance : M. Jean-Paul MAURER

Ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

- 1° Approbation du procès-verbal de la réunion du 18 décembre 2025 - le maire

Affaires générales de la commune, de ses groupements et de l'agglomération

- 2° Délibération portant approbation de la motion pour réaffirmer l'appartenance de la compétence « distribution d'électricité » au sein du bloc communal - le maire
3° Conclusion d'un bail de location d'un terrain nu avec M. Rémy KAYSER - Thomas HESS

Affaires rurales et environnement

- 4° O.N. F - Prévisions des coupes de bois et travaux 2026 - Magali DALLOZ

Économie et finances

- 5° Crédits scolaires - Exercice 2026 - Rosalie FORNARA
6° Demande de subventions - Embellissement du clubhouse - le maire
7° Demande de subventions - Réparation du préau de l'école - Rosalie FORNARA
8° Approbation du compte financier unique 2025 - Rosalie FORNARA
9° Affectation des résultats du compte financier unique - Rosalie FORNARA
10° Vote des impôts directs locaux - Rosalie FORNARA
11° Vote du budget primitif de la commune - Exercice 2026 - le maire
12° Attribution de subventions aux associations - Magali DALLOZ

POINTS DIVERS



Dès l'ouverture de la séance, le maire remercie l'assemblée présente et expose l'ordre du jour.

POINT 1 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 18 DECEMBRE 2025

Rapporteur : le maire

Le procès-verbal, expédié à tous les membres, est commenté par le maire.

M. Didier MAQUIN souhaite modifier un point divers du procès-verbal comme suit :

« TERRITOIRE ENERGIE ALSACE (T.E.A)

Lors du dernier comité de T.E.A, il a été fait mention du projet du gouvernement de reconnaître le rôle de chef de file des réseaux de distribution d'électricité et de gaz aux départements. Actuellement, la commune délègue sa compétence « électricité » à T.E.A au travers de différentes missions : contrôler les différents distributeurs d'énergies selon de cahier des charges (ENEDIS, VIALIS...), collecter les taxes et les redevances etc.

Chaque commune qui le souhaite fait appel à T.E.A pour obtenir des subventions conséquentes afin de moderniser son réseau d'éclairage publique ou mettre en souterrain une ligne électrique aérienne.

Une motion sera déposée pour demander le maintien de la compétence au sein de T.E.A et pour ne pas remettre ne cause une organisation qui fonctionne. »

Aucune autre observation n'étant formulée, le compte-rendu modifié est adopté à l'unanimité.

POINT 2 - DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE LA MOTION POUR REAFFIRMER L'APPARTENANCE DE LA COMPÉTENCE « DISTRIBUTION D'ELECTRICITE » AU SEIN DU BLOC COMMUNAL

Rapporteur : le maire

Considérant le nouvel acte de décentralisation lancé par le Premier ministre aussitôt après sa nomination le 9 septembre 2025, qui doit se concrétiser sous la forme d'un projet de loi soumis au Parlement avant les élections municipales de mars 2026, afin notamment de clarifier « *le qui fait quoi* » dans l'exercice de certaines politiques publiques et de certaines compétences, notamment au plan local ;

Considérant la déclaration du Premier ministre lors de son intervention en clôture des assises des départements à Albi le 13 novembre 2025, réitérée ensuite dans un courrier adressé le 24 novembre à tous les Présidents de Conseils départementaux pour confirmer l'intention du Gouvernement de reconnaître le département comme le « chef de file des réseaux de proximité », en renforçant notamment à ce titre son rôle en matière de distribution d'électricité et de gaz, « dans le respect des autres réalisations des autres strates de collectivités, bloc communal et régions » ;

Considérant que la distribution d'électricité et de gaz constitue des compétences dévolues au bloc communal (communes et intercommunalités) depuis une loi du 15 juin 1906, qui instaure l'acte de naissance du service public local en matière de distribution d'énergie ;

56

Considérant que, si à la suite d'une modification de cette loi en 1930 le département s'est vu reconnaître la faculté d'exercer la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité, seuls deux départements (Loiret et Sarthe) ont décidé en pratique de la mettre en œuvre sur une partie de leur territoire, jusqu'à une loi de 2004 qui a mis fin à cette faculté à l'exception des deux départements concernés ;

Considérant le principe de l'appartenance des réseaux publics de distribution d'électricité et de gaz aux communes et à leurs groupements, en leur qualité d'autorités organisatrices de ces réseaux conformément aux dispositions prévues aux articles L.322.4 et L.432-4 du code de l'énergie ;

Considérant que le produit de la taxe départementale sur l'électricité - créée en même temps que la taxe communale par une loi de 1926 et transformée par l'article 54 de la loi de finances pour 2021 en part départementale de l'accise sur l'électricité – que perçoivent les départements n'est plus reversé aujourd'hui - à une ou deux exceptions près - au syndicat d'énergie pour financer des investissements sur les réseaux publics de distribution d'électricité ;

Considérant la nécessité qu'une partie importante du produit de la taxe communale sur l'électricité soit réinjectée sous la forme d'investissements sur ces réseaux et non affectée à d'autres dépenses, de manière à éviter une augmentation de la facture des consommateurs via une hausse du TURPE ;

Considérant l'importance des besoins d'investissements sur les réseaux de distribution d'électricité sur le territoire des communes rurales, pour maintenir un niveau de qualité satisfaisant par rapport aux zones urbaines et éviter ainsi l'apparition de fractures

Considérant le rôle majeur que jouent les grands syndicats d'énergie dans la mise en œuvre de la transition énergétique pour le compte de leurs membres, comme certains rapports le montrent avec des données objectives, notamment ceux d'observations de certaines chambres régionales de comptes ;

ESTIMENT

Que la proposition de reconnaître au département un rôle de chef de file en matière de distribution d'électricité et de gaz, qui constituent des compétences attribuées par le législateur au bloc communal, est en contradiction avec l'objectif du nouvel acte de décentralisation qui entend clarifier l'exercice de certaines compétences ;

Qu'il convient au contraire, à travers les grands syndicats intercommunaux de taille départementale dont les communes sont membres sur la base du volontariat, de préserver les grandes concessions de distribution d'électricité composées de zones à la fois urbaines et rurales réunies au sein d'un même espace de solidarité, de proximité et d'efficacité, plutôt que de prendre le risque de créer de nouvelles fractures territoriales ;

BH

DEMANDENT AU GOUVERNEMENT :

De renoncer au projet de faire du département le chef de file des réseaux publics de distribution d'électricité et de gaz, sans préciser en quoi cette évolution pourrait consister plus concrètement ;

De maintenir la compétence d'autorité organisatrice des réseaux publics de distribution d'électricité comme une compétence exclusive du bloc communal (hormis pour les deux départements concernés à titre dérogatoire), en conformité avec l'esprit du nouvel acte de décentralisation qui ne doit pas remettre en cause une organisation qui fonctionne en ayant fait les preuves de son efficacité ;

Pour la distribution de gaz, d'initier un processus de regroupement du pouvoir concédant à l'échelle du territoire départemental, comparable à celui adopté pour la distribution d'électricité dans la loi de 2006 relative au secteur de l'énergie, mené sous l'égide du préfet selon les modalités prévues au IV de l'article L.2224-31 du CGCT.

Le conseil municipal à l'unanimité des présents :

- APPROUVE la motion **pour réaffirmer l'appartenance de la compétence « distribution d'électricité » au sein du bloc communal (communes et groupements)** de Territoire énergie Alsace annexée à la présente délibération ;
- ADRESSE la présente délibération et la motion le premier ministre.

POINT 3 – CONCLUSION D'UN BAIL DE LOCATION D'UN TERRAIN NU AVEC M. RÉMY KAYSER

Rapporteur : Thomas HESS

Le maire informe que M. Rémy KAYSER, habitant de Zimmerbach, a exprimé son intérêt à louer la parcelle située dans le Brudertal et appartenant à la commune. Le terrain actuel est en friche et est situé en section 17, parcelle n° 86 d'une contenance de 920 m².



BA

Le maire donne lecture du projet du bail.

La location est conclue pour une durée de **1 an, à compter du 01/03/2026 et arrivera à échéance le 28/02/2027**. Le bail, une fois arrivé à son terme, a vocation à se renouveler par périodes successives de 1 an.

Le bail est consenti et accepté moyennant un loyer annuel de 30,00 € par an, soit le même que celui appliqué par la commune pour des baux comparables.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

ACCEPTE

- la conclusion du bail de location d'un terrain nu ci-dessus énoncé avec M. Rémy KAYSER,
- DECIDE
- d'autoriser M. le maire à signer le bail à long terme avec Monsieur Rémy KAYSER.

POINT 4 - O.N.F. - PRÉVISIONS DES COUPES DE BOIS ET TRAVAUX 2026

Rapporteur : Magali DALLOZ

Madame Magali DALLOZ, adjointe, présente au conseil municipal le programme des travaux patrimoniaux et des travaux d'exploitation dans la forêt communale pour l'année 2026.

Il est précisé que les travaux d'exploitation seront réalisés parcelle 11 en 2026.

Travaux patrimoniaux

Honoraires ATDO-MOE – assistance technique à donneur d'ordre	861,90 € HT
Ouverture manuelle de filets sylvicoles dans une régénération de moins de 3m	560,00 € HT
Dégagement de plantation ou semis artificiel	840,00 € HT
Dégagement de plantation ou semis artificiel enlèvement « LOUPS » plantation	560,00 HT
Entretien des clôtures grillagées y compris achat fournitures	810,00 € HT
Fourniture pour mise en place de clôture grillagée pour régénération : modèle cerf, pose mécanisée simple nappe *4 rouleaux 100x50ml= 360€ *35 piquets acacias 2m50 = 350€	710,00 € HT
Entretien des renvois d'eau	1 000,00 € HT
Fourniture panneaux routiers Feux interdits	150,00 € HT
Travaux - Sécurité du public et protection des milieux Abattage brins non marchands déperissant présentant un risque pour le public	560,00 € HT
Opérations de maintien de la propreté des forêts et espaces naturels Ramassage déchets	280,00 € HT
TOTAL GENERAL (honoraires compris)	6 331,90 € HT

SH

Travaux d'exploitation

En ce qui concerne le programme des travaux d'exploitation et l'état de prévision des coupes en forêt communale :

Recettes brutes	25 200,00 € HT	prévisions des coupes à façonner
Dépenses d'exploitation	11 806,86 € H.T.	• Dépenses pour les travaux d'abattage + façonnage = 7 280,00 € HT, • Débardage des bois = 4 732,00 € HT, • Façonnage de stères de chauffage sur place de dépôt ou bord de route = 560,00 € HT • Sécurisation des bois en bordure de route ou de forêt = 1 440,00 € HT
Honoraires d'ATDO-MOE : assistance technique encadrement de l'exploitation forestière et des prestations annexes	1 389,00 H.T.	
Dépenses totales d'exploitation	15 401,00 H.T	

FRAIS TOTAUX = Recettes brutes (25 200,00 €) - Dépenses totales travaux patrimoniaux (6 331,90 € HT) - Dépenses totales d'exploitation (15 401,00 €) = **3 467,10 € HT**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte ces propositions, à l'unanimité des présents.

POINT 5 - CREDITS SCOLAIRES – EXERCICE 2026

Rapporteur : Rosalie FORNARA

Le maire rappelle l'importance que revêtent l'éducation et la jeunesse dans la politique de la commune.

Le 12 février dernier, la commission des finances a décidé d'inscrire au budget primitif 2026 de la commune la somme de **4 250,00 €** en fonctionnement, pour 18 élèves scolarisés en CP/CE1, 14 élèves scolarisés en CE2 et 24 élèves en CM1/CM2 qui se décomposent ainsi :

- **600,00 €** fournitures scolaires : dépenses courantes et abonnements
- **550,00 €** transport : piscine, déplacements divers
- **1 000,00 €** participation communale piscine
- **2 100,00** classe verte

Un nouveau dispositif d'aide à l'enseignement sera également fourni à l'enseignante de primaire, le matériel actuel étant hors service, et le copieur de l'école sera remplacé par un modèle plus récent. Par ailleurs l'auvent du périscolaire sera remis en état pour un montant de **2 640,00 €** en section d'investissement.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents accepte ces propositions.

SA

POINT 6 – DEMANDE DE SUBVENTION : EMBELLISSEMENT DE L'ENTREE DU CLUBHOUSE

Rapporteur : le maire

Dominique THALLINGER rejoint l'assemblée.

Des travaux d'embellissement de l'entrée du clubhouse et de pose d'agrès sportifs sont programmés pour le premier semestre 2026 :

- Fourniture et mise en place d'agrès de sport ;
- Réalisation d'une terrasse en bois ;
- Réalisation de deux massifs végétaux ;
- Réalisation d'un cheminement piéton.

Le prix des travaux s'élève à 17 000,00 euros HT.

Il est proposé de demander une subvention au titre du fonds de concours à Colmar Agglomération.

Le plan de financement est le suivant

Intitulé du projet	Coût HT en €	Coût TTC en €	Fonds de concours (50 %)	Commune – fonds propres (50 %)
Embellissement de l'entrée du clubhouse	17 000,00	20 400,00	8 500,00	8 500,00

Par ailleurs des travaux de réalisation de puits d'infiltration (fourniture et mise en place d'anneaux béton sur une profondeur de 2,80 m, y compris couvercle fonte) et de tranchées drainantes (fourniture et création de tranchées drainantes afin de récupérer et canaliser l'eau de ruissellement vers les puits) seront prochainement réalisés à l'entrée de l'aire de jeux pour un montant de 9 059,50 € HT.

Il est proposé de demander une subvention au titre du fonds de concours à Colmar Agglomération.

Le plan de financement est le suivant

Intitulé du projet	Coût HT en €	Coût TTC en €	Fonds de concours (50 %)	Commune – fonds propres (50 %)
Puits et tranchées d'infiltration à l'aire de jeux	9 059,50	10 871,40	4 529,75	4 529,75

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte le montant subventionnable qui s'élève à 17 000,00 € pour l'embellissement de l'entrée du clubhouse et 9 059,50 € pour les puits et tranchées d'infiltration à l'aire de jeux ;
- charge le maire de transmettre les dossiers aux organes compétents afin de solliciter les subventions mentionnées.

BA

POINT 7 – DEMANDE DE SUBVENTION : REPARATION DU PREAU DE L'ECOLERapporteur : Rosalie FORNARA

Le débord gauche de l'auvent du périscolaire a besoin d'être repris. Des travaux d'étanchéité seront prochainement réalisés ainsi qu'une reprise en bois de l'ensemble du débord gauche du toit de l'auvent. Le montant de ces travaux s'élève à 2 640,00 euros TTC.

Il est proposé de demander une subvention au titre du fonds de concours à Colmar Agglomération.

Le plan de financement est le suivant

Intitulé du projet	Coût HT en €	Coût TTC en €	Fonds de concours (50 %)	Commune – fonds propres (50 %)
Réparation de l'auvent du périscolaire	2 200,00	2 640,00	1 100,00	1 100,00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- accepte le montant subventionnable qui s'élève à 2 200,00 € ;
- charge le maire de transmettre les dossiers aux organes compétents afin de solliciter les subventions mentionnées.

POINT 8 - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUERapporteur : Rosalie FORNARA

Ce point à l'ordre du jour est reporté.

POINT 9 - AFFECTATION DES RÉSULTATS DU COMPTE FINANCIER UNIQUERapporteur Rosalie FORNARA

Le compte financier unique 2025 présente :

- Un excédent de fonctionnement (hors report des excédents capitalisés) de 119 032,75 € ;
- Un excédent de fonctionnement (avec report des excédents capitalisés) de 467 927,29 € ;
- Un excédent d'investissement de 14 038,31 €

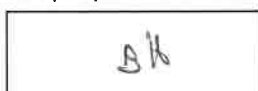
Compte tenu :

- Du déficit d'investissement sur 2024 140 398,12 €

Le besoin net de la section d'investissement s'élève au minimum 126 359,80 €.

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Il est proposé d'affecter



2026	FONCTIONNEMENT (R 002)	INVESTISSEMENT (R 1068)	TOTAL
Décision d'affectation	341 567,49	126 359,80	467 927,29

L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le compte financier unique tel qu'il est présenté et décide à l'unanimité des membres présents d'affecter les résultats comme suit :

En investissement au compte 1068

-Excédent de fonctionnement capitalisé (R 1068), soit : **126 359,80 €**

En fonctionnement au compte 002

-Excédent de résultat de fonctionnement de l'excédent reporté (R 002) : **341 567,49 €**

POINT 10 - VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX

Rapporteur : Rosalie FORNARA

Madame Rosalie FORNARA, adjointe, rappelle que :

- **la municipalité est attachée à maintenir des taux d'imposition modérés pour les habitants** de Zimmerbach, surtout en période d'inflation et de baisse du pouvoir d'achat ;
- **la municipalité n'a pas augmenté les taux depuis son entrée en fonction ;**
- **les recettes fiscales progressent à taux constants en raison de l'augmentation des bases décidée par l'État ;**

Compte-tenu de ces éléments, il est proposé au conseil municipal de ne pas augmenter le taux des impôts locaux et de les maintenir à :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : **24,58 %**
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : **80,09 %**
- taxe d'habitation : **12,33 %**

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : **24,58 %**
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : **80,09 %**
- taxe d'habitation : **12,33 %**

CHARGE le maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.



POINT 11 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE – EXERCICE 2026Rapporteur : le maire

Le 12 février 2026, la commission des finances a examiné le budget primitif de l'exercice 2026. Les principales évolutions en section de fonctionnement par rapport au BP 2025 portent sur les charges de personnel et les revenus des immeubles :

- des augmentations salariales (env. + 4 500,00 € par an charges comprises)
- le versement d'un CIA 2025 en début d'année 2026 (env. + 1 100,00 € charges comprises)
- le remplacement d'un agent communal parti à la retraite (baisse d'environ 10 000,00 € par an charges comprises)

Soit une économie anticipée de 4 400,00 € par an charges comprises.

- Le presbytère n'a à ce stade plus de locataire soit une perte de revenus des immeubles d'environ 6 780,00 €

En investissement, plusieurs projets sont à prévoir :

Sécurité :

- Installation d'un dispositif de ralentissement pour un montant de 5 833,33 € HT, subventionnée à 50% ;
- Installation d'un batardeau pour un montant de 2 916,67 € HT, subventionnée à 50% ;

Voirie :

- Installation de bornes d'hygiène canine pour un montant de 1 250,00 € HT, subventionnée à 50% ;
- Réfection du trottoir du pont de la Fecht pour un montant de 33 333,00 € HT subventionnée à 79,4% ;

Eclairage public :

- Troisième phase du relamping LED pour un montant de 18 602,00 € HT, subventionnée à 75% ;

Bâtiments publics :

- Travaux de mise aux normes du presbytère pour un montant de 54 668,90 € HT subventionnés à 80% ;

Aménagements extérieurs :

- Réaménagement de l'aire de jeux pour un montant de 97 294,925 € HT, subventionné à 80% dont 28 899,23 € déjà payés sur le BP 2025.

Le budget prévisionnel 2026 se présente comme suit :

Présentation du budget 2026**FONCTIONNEMENT :**

Dépenses	:	759 778,00 euros
Recettes	:	992 750,49 euros

INVESTISSEMENT :

Dépenses	:	518 881,80 euros
Recettes	:	518 881,80 euros

BH

Vote des chapitres

Le conseil municipal vote chacun des chapitres :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget primitif 2026		
	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
011 - Charges à caractère général	193 677,00		193 677,00
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	68 200,00		68 200,00
61 - SERVICES EXTERIEURS	82 711,00		82 711,00
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	38 466,00		38 466,00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	4 300,00		4 300,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	241 300,00		241 300,00
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	36 150,00		36 150,00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	3 000,00		3 000,00
64 - CHARGES DE PERSONNEL	202 150,00		202 150,00
014 - Atténuations de produits	92 800,00		92 800,00
65 - Autres charges de gestion courante	110 335,00		110 335,00
66 - Charges financières	6 300,00		6 300,00
67 - Charges spécifiques	1 000,00		1 000,00
68 - Dotations aux amortissements, aux dépréciations et	2 366,00		2 366,00
Total dépenses réelles	647 778,00		647 778,00
Total dépenses d'ordre	110 800,00		110 800,00
Total dépenses de fonctionnement	759 778,00		759 778,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget primitif 2026		
	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	45 100,00		45 100,00
73 - Impôts et taxes	136 233,00		136 233,00
731 - Impositions directes	380,600,00		380,600,00
74 - Dotations et participations	74 000,00		74 000,00
75 - Autres produits de gestion courante	15 250,00		15 250,00
76 - Produits financiers			
78 - Reprises sur amortissements, dépréciation	0,00		0,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	341 567,49		341 567,49
Total recettes réelles	992 750,49		992 750,49
Total recettes de fonctionnement	992 750,49		992 750,49

SOLDE DE FONCTIONNEMENT	Budget primitif 2026		
	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
Solde de fonctionnement	232 972,49		232 972,49

SA

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget primitif 2026		
	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
001 - Déficit d'investissement reporté	126 359,80		126 359,80
16 - Emprunts et dettes assimilés	51 200,00		51 200,00
20 - Immobilisations incorporelles	7 000,00		7 000,00
204 - Subventions d'équipement versées	5 000,00		5 000,00
21 - Immobilisations corporelles	311 700,00		311 700,00
Total dépenses réelles hors opérations	501 259,80		501 259,80
Total recettes d'ordre	17 622,00		17 622,00
Total dépenses d'investissement	518 881,80		518 881,80

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Budget primitif 2026		
	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
10 - Dotations, fonds divers et réserves	169 259,80		169 259,80
13 - Subventions d'investissement reçues	220 000,00		220 000,00
Total recettes réelles hors opérations	389 259,80		389 259,80
Total recettes d'ordre	129 622,00		129 622,00
Total recettes d'investissement	518 881,80		518 881,80

SOLDE DE L'INVESTISSEMENT	Budget primitif 2026		
	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
Solde d'investissement	0,00		0,00

Fongibilité des crédits

La nomenclature M57 précise que si l'assemblée délibérante l'autorise à l'occasion du vote du budget, dans les limites qu'elle fixe, l'exécutif peut procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections.

L'autorisation de procéder à des virements de crédits entre chapitres est accordée pour l'exercice en cours. Elle doit être renouvelée chaque année par l'assemblée délibérante qui en fixe le plafond par section. Les plafonds maximums fixés par l'assemblée délibérante pour chacune des deux sections ne sont pas nécessairement identiques. L'autorisation est formalisée dans les maquettes budgétaires.

Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT l'assemblée délibérante autorise le maire à opérer des virements de crédit de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des chapitres relatifs aux dépenses de personnels, dans les limites suivantes :

- **Fonctionnement : 7,5 %**
- **Investissement : 7,5 %**

BH

Provisions

Les provisions sont les suivantes :

	Budget primitif 2026		
	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
68 - Dotations aux amortissements, aux dépréciations et	2 366,00		2 366,00
681 - Dot.aux amort.&aux provisions-charges de fonct.	2 366,00		2 366,00

Comparaison budget 2025/budget 2026

La comparaison est effectuée avec le budget de l'exercice précédent :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2025			Budget primitif 2026		
	Budget	Réalisé	Solde	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
011 - Charges à caractère général	196 873,00	159 097,75	37 775,25	193 677,00		193 677,00
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	68 700,00	53 315,27	15 384,73	68 200,00		68 200,00
61 - SERVICES EXTERIEURS	86 350,00	65 148,42	21 201,58	82 711,00		82 711,00
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	37 623,00	36 461,06	1 161,94	38 466,00		38 466,00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	4 200,00	4 173,00	27,00	4 300,00		4 300,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	257 800,00	220 163,01	37 636,99	241 300,00		241 300,00
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	40 000,00	35 687,94	4 312,06	36 150,00		36 150,00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	3 100,00	2 488,28	611,72	3 000,00		3 000,00
64 - CHARGES DE PERSONNEL	214 700,00	181 986,79	32 713,21	202 150,00		202 150,00
014 - Atténuations de produits	92 980,00	92 752,00	228,00	92 800,00		92 800,00
65 - Autres charges de gestion courante	100 350,00	96 939,72	3 410,28	110 335,00		110 335,00
66 - Charges financières	6 900,00	6 788,29	111,71	6 300,00		6 300,00
67 - Charges spécifiques	250,00		250,00	1 000,00		1 000,00
68 - Dotations aux amortissements, aux dépréciations et	4 000,00	46,33	3 953,67	2 366,00		2 366,00
Total dépenses réelles	659 153,00	575 787,10	83 365,90	647 778,00		647 778,00
Total dépenses d'ordre	149 852,00	3 255,00	146 597,00	110 800,00		110 800,00
Total dépenses de fonctionnement	809 005,00	579 042,10	229 962,90	759 778,00		759 778,00

311

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2025			Budget primitif 2026		
	Budget	Réalisé	Solde	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	40 840,00	60 489,15	-19 649,15	45 100,00		45 100,00
73 - Impôts et taxes	133 533,00	136 268,00	-2 735,00	136 233,00		136 233,00
731 - Impositions directes	388 000,00	381 612,48	6 387,52	380,600,00		380,600,00
74 - Dotations et participations	81 350,00	79 112,21	2 237,79	74 000,00		74 000,00
75 - Autres produits de gestion courante	14 500,00	39 667,66	-25 167,66	15 250,00		15 250,00
76 - Produits financiers						
77 - Produits spécifiques						
78 - Reprises sur amortissements, dépréciation	930,00	925,35	4,65	0,00		0,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	348 894,54	348 894,54	0,00	341 567,49		341 567,49
Total recettes réelles	1 008 047,54	1 046 969,39	-38 921,85	992 750,49		992 750,49
Total recettes de fonctionnement	1 008 047,54	1 046 969,39	-38 921,85	992 750,49		992 750,49
SOLDE DE FONCTIONNEMENT	Année 2025			Budget primitif 2026		
	Budget	Réalisé	Solde	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
Solde de fonctionnement	199 042,54	467 927,29	-268 884,75	232 972,49		232 972,49

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget	Réalisé	Solde	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
001 - Déficit d'investissement reporté	140 398,11	140 398,00	0,00	126 359,80		126 359,80
16 - Emprunts et dettes assimilés	51 000,00	50 118,81	881,19	51 200,00		51 200,00
20 - Immobilisations incorporelles	7 000,00	4 242,00	2 758,00	7 000,00		7 000,00
204 - Subventions d'équipement versées				5 000,00		5 000,00
21 - Immobilisations corporelles	235 825,60	165 015,38	70 810,22	311 700,00		311 700,00
Total dépenses réelles hors opérations	434 233,71	359 774,30	74 449,41	501 259,80		501 259,80
Total dépenses d'ordre				17 622,00		17 622,00
Total dépenses d'investissement	434 233,71	359 774,30	74 449,41	518 881,80		518 881,80



RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2025			Budget primitif 2026		
	Budget	Réalisé	Solde	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
10 - Dotations, fonds divers et réserves	134 553,35	138 541,35	-3 988,00	169 259,80		169 259,80
13 - Subventions d'investissement reçues	153 076,36	91 618,15	61 458,21	220 000,00		220 000,00
Total recettes réelles hors opérations	287 629,71	230 159,50	57 470,21	389 259,80		389 259,80
Total recettes d'ordre	149 852,00	3 255,00	146 597,00	129 622,00		129 622,00
Total recettes d'investissement	437 481,71	233 414,50	204 067,21	518 881,80		518 881,80
SOLDE DE L'INVESTISSEMENT	Année 2025			Budget primitif 2026		
	Budget	Réalisé	Solde	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
Solde d'investissement	3 258,00	-126 359,80	129 617,80	0,00		0,00

Le présent budget primitif pour l'exercice 2026 est voté par le conseil municipal à l'unanimité.

POINT 12 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : Magali DALLOZ

Le maire rappelle l'importance des associations pour la vie du village et qu'en conséquence, la commune de Zimmerbach leur apporte chaque année une aide sous forme de subvention en espèces et/ou en nature.

Conformément au Code général des Collectivités Territoriales et notamment à son article L 1611-4, « toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée ».

Le même article précise dans son alinéa 2, que « tous groupements, associations, œuvres ou entreprises privées qui ont reçu dans l'année en cours une ou plusieurs subventions sont tenus de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention

- une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé,
- ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de leur activité. »

En outre, depuis la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République, les dispositions de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations prévoient que toute association qui sollicite l'octroi d'une subvention doit signer et respecter un contrat d'engagement républicain.

La commune a fixé la politique de subvention suivante :

- une subvention de 120 € pour soutenir le fonctionnement des associations pour toute association qui en fait la demande en présentant les documents mentionnés ;
- une subvention de 150 € pour soutenir un projet ou une manifestation organisée par les associations.

84

Seules les associations domiciliées à Zimmerbach peuvent bénéficier de subventions sauf exceptions accordées par le conseil municipal (par exemple la Ligue contre le cancer ou l'organisme de prévention routière dès lors qu'il intervient à l'école).

Monsieur le maire présente la liste des subventions en espèces et en nature proposées aux associations en 2025 par délibération du 6 mars 2025 :

LISTE DES ASSOCIATIONS	MONTANT DE LA SUBVENTION
Chorale Saint-Georges	120,00 €
Amicale du Zimmerplatz	120,00 €
Anciens Combattants de Zimmerbach	120,00 €
Club de Pétanque	120,00 €
U.N.C – A.F.N.	90,00 €
La Ligue Contre le Cancer	80,00 €
La Prévention Routière	80,00 €
Tennis Club de Zimmerbach	120,00 €
Association « Les Enfants d'Abord »	120,00 €
Association Animation Culturelle de Zimmerbach (2acz)	120,00 €
Syndicat viticole de Zimmerbach	120,00 €
Association les Amis de Zimmerbach	0,00 €
Ecoles de musique de Turckheim	60 €/enfant
Ecoles de musique Echo du Hohnack	60 €/enfant
Ecole de musique de Wintzenheim	60 €/enfant
Ecole de musique de Munster	60 €/enfant

Il est précisé que 900 euros ont été reversés aux écoles de musique en 2025.

Le maire propose au conseil municipal de reconduire les montants ci-dessus énoncés pour chaque association.

L'attribution de cette subvention est conditionnée à la transmission des documents mentionnés ci-dessus.

SH

LISTE DES ASSOCIATIONS	MONTANT DE LA SUBVENTION
Chorale Saint-Georges	120,00 €
Amicale du Zimmerplatz	120,00 €
Anciens Combattants de Zimmerbach	120,00 €
Club de Pétanque	120,00 €
U.N.C – A.F.N.	90,00 €
La Ligue Contre le Cancer	80,00 €
La Prévention Routière	80,00 €
Tennis Club de Zimmerbach	120,00 €
Association « Les Enfants d'Abord »	120,00 €
Association Animation Culturelle de Zimmerbach (2acz)	120,00 €
Syndicat viticole de Zimmerbach	120,00 €
Association les Amis de Zimmerbach	0,00 €
Ecoles de musique de Turckheim	60 €/enfant
Ecoles de musique Echo du Hohnack	60 €/enfant
Ecole de musique de Wintzenheim	60 €/enfant
Ecole de musique de Munster	60 €/enfant

Rosalie FORNARA ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal après avoir délibéré, décide, à l'unanimité des présents, d'allouer en 2026 des subventions forfaitaires aux associations sises à Zimmerbach qui transmettront une demande dûment remplie, qui seront imputées sur le compte 65748 de la section de fonctionnement du budget primitif 2026.

Il est par ailleurs rappelé que les associations peuvent bénéficier d'une subvention de 150 € lorsqu'elles organisent un événement.

POINTS DIVERS

INFORMATIONS DIVERSES DE M. Benjamin HUIN MORALES, maire

DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

La commune vient d'encaisser le solde des subventions versées par l'Etat pour les travaux des chemins de vignes, 553,48 euros qui viennent compléter les 21 137,92 euros déjà versés.

SMAV

Lors du dernier comité syndical du syndicat mixte d'aménagement du vignoble (SMAV), un accord de principe sur la dissolution du syndicat à compter du 1er janvier 2027 a été trouvé. En conséquence, la compétence assainissement collectif qu'exerce aujourd'hui le SMAV sera automatiquement transférée à Colmar agglomération.

514

RESSOURCES HUMAINES

La commune accueillera au début de l'été un stagiaire en études de sciences politiques. Il lui sera confié des missions relatives aux actes juridiques, à la programmation pluriannuelle des investissements, à la rédaction des actes administratifs, à la préparation des réunions de quartier et à la rédaction d'un plan de développement de l'intelligence artificielle au service du secrétariat communal.

MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES

La Protection Maternelle et Infantile a priorisé l'un des deux projets proposés. Les porteuses du second projet ont décidé de se retirer.

THEATRE

Nicolas SCHREINER avec la metteuse en scène Marie ERGISI proposent la pièce de théâtre "La cache".

L'histoire se déroule en Alsace, au milieu de la seconde guerre mondiale.

Dans un village, un aubergiste cache trois personnes issues de communautés persécutées.

Ils seront bientôt rejoints par un inattendu quatrième protagoniste.

La pièce s'attache à décrire leurs conditions de vie et à raconter leurs histoires respectives.

Cette pièce, jouée par cinq comédiens, aborde, entre autres, le sujet de la collaboration et pose la question : "qu'est-ce qui pousse une personne à résister ou à glisser puis à se laisser prendre par un régime fasciste ?".

La pièce sera proposée à Zimmerbach début 2027 si le format de la salle du Hohnack le permet.

AEAGENDA

Les événements à venir sont présentés

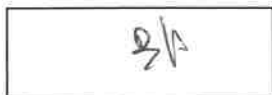
- 22 février : trail Terre de feu
- 15 mars 2026 : 1er tour des élections municipales
- 22 mars 2026 : 2ème tour des élections municipales
- 27 mars 2026 : préparation de la journée citoyenne
- 29 mars 2026 : trail des Indécis
- 25 avril 2026 : Journée citoyenne
- 10 mai 2026 : distribution des géraniums
- 16 mai 2025 : fête de la réunification
- 17 mai 2026 : Festival d'Histoire d'Alsace – "Les femmes en Alsace"

INFORMATIONS DIVERSES DE Mme Magali DALLOZ, 3^{ème} adjointeJOURNEE CITOYENNE

Différents ateliers ont d'ores et déjà été programmés :

Peinture :

- Fontaine ;
- Marquage au sol ;
- Candélabre ;
- Bancs du village ;
- Panneaux de basket et WC aire de jeux ;
- Ponçage table couverte ;
- Auvent du périscolaire ;
- Plonge du périscolaire ;
- Hôtel à insectes ;



Nature/forêt/espaces verts :

- Plantation de haie à l'aire de jeux ;
- Grand terrain de pétanque à nettoyer ;
- Entretien des abords de la Fecht ;
- Clôture bois à reprendre ;
- Bacs à fleurs à poncer ;
- Chapelle des frères ;
- Clôture en forêt

Autre

- Entretien des panneaux de rue ;
- Entretien de l'église ;
- Parcours vita ;
- CMJ sentier pieds nus ;
- Sentiers des oratoires ;
- Bibliothèque ;
- Cuisine garderie ;
- Pavage sous la table de ping-pong.

La réunion publique de préparation, présentation et identification des ateliers est prévue le 27 mars 2026 à 20 heures à la salle Vuillemin.

ARBRES DE LA NAISSANCE

Les enfants nés en 2025 se verront attribuer un des arbres plantés à l'aire de jeux.

AAPPMA

L'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) réalisera une opération de nettoyage des bords de la Fecht le samedi 28 février.

TAILLE DES ARBRES

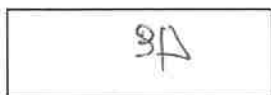
Un cours de taille des arbres fruitiers sera proposé au verger communal par l'association des arboriculteurs de Herrlisheim le 28 février à 14h.

ASSOCIATION DES ARBORICULTEURS DE HERRLISHEIM

Lors de la dernière assemblée générale de l'association des arboriculteurs de Herrlisheim, la commune a été remerciée pour son accueil. Le président actuel, Maurice KLINGER passera le flambeau.

EMDV

L'école de musique et de danse de la vallée de Munster (EMDV) compte actuellement 207 élèves de la vallée de Munster. L'école de musique constate une diminution des inscriptions dans le cursus musique et une hausse des inscriptions dans le cursus danse.



BRIGADE VERTE

289 communes adhèrent actuellement au service de la Brigade verte qui compte 92 agents. La cotisation annuelle des communes augmentera de 10 centimes d'euros par habitant et par hectare. Il est prévu au budget le remplacement de 5 véhicules, l'acquisition d'armes longues et l'acquisition de caméras piétons.

Les rapports de la brigade verte de novembre, décembre et janvier sont passés en revue.

INFORMATIONS DIVERSES DE M. Thomas HESS, 1^{er} adjointURBANISME

Les dossiers d'urbanisme enregistrés depuis le dernier conseil municipal sont passés en revue. Il s'agit de cinq déclarations préalables de travaux.

SYNDICAT MIXTE DE LA FECHT AMONT

Lors du dernier comité syndical, les membres se sont rendus à Metzeral afin de découvrir les travaux de soutènement réalisés en bordure de la Fecht.

INFORMATIONS DIVERSES DE Mme Rosalie FORNARA, 2^{ème} adjointeSIVOM

La dernière réunion du SIVOM s'est déroulée le 10 février dernier. Le budget 2026 a été voté lors de cette séance. Il est rappelé que le SIVOM gère les affaires scolaires ainsi que le COSEC de Wintzenheim.

CMJ

Les membres du conseil municipal junior (CMJ) de Zimmerbach se réuniront pour une dernière rencontre de fin de mandat le 28 février.

COMITE DE JUMELAGE

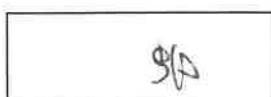
Le comité se réunira prochainement pour un repas avant la dissolution de l'association.

ECOLE

Une réunion entre les équipes pédagogiques et la commune s'est tenue afin de trouver des solutions pérennes pour limiter la consommation de chauffage, exponentielle depuis le début de l'année.

INFORMATIONS DIVERSES DE M. Didier MAQUIN, conseiller municipalAIRE DE JEUX

Pour donner suite à l'interrogation de M. Didier MAQUIN, il est précisé que l'âge requis pour l'utilisation des jeux pour enfants est indiqué à l'entrée de l'aire de jeux.



INFORMATIONS DIVERSES DE M. Michel OTTMANN, conseiller municipal

PISTE CYCLABLE

Il est précisé que l'acquisition des parcelles en bord de Fecht pour réaliser le projet de piste cyclable est en cours.

INFORMATIONS DIVERSES DE M. Pierre WITTMER, conseiller municipal

VOIRIE

M. WITTMER attire l'attention sur les écoulements rue de la chapelle qui remplissent le dessableur avec le sable du chemin en amont.

ZIMMERPLATZ

Le Zimmerplatz a été récemment visité. Pour remédier à ces visites, les ouvertures ont été vissées. Un tag a été réalisé sur la bâtisse.

INFORMATIONS DIVERSES DE M. Marc KLEIN, conseiller municipal

VOIRIE

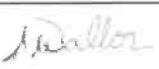
Un nid de poule est en formation rue des fleurs.

La séance est close à 21h39.

3/4

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL DE ZIMMERBACH (68230)

Réunion du CM du 18 février 2026

Fonction	NOM	Prénom	Présent(s) / SIGNATURE	Excusé(es)	Secrétaire de séance
3ème adjointe	DALLOZ	Magali			
ELUE	DUPREZ	Claire			
2ème adjointe	FORNARA	Rosalie			
ELU	GOETZ	Gilbert			
1er adjoint	HESS	Thomas			
Maire	HUIN -- MORALES	Benjamin			
ELU	KLEIN	Marc			
ELUE	LOSITO	Patricia			
ELU	MAQUIN	Didier			
ELU	MAURER	Jean-Paul			
ELU	MEYER	Fernand			
ELU	OTTMANN	Michel			
ELUE	THALLINGER	Dominique			
ELU	WITTMER	Pierre			

Quorum = 8 présents

14 présents

14 votants

